

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Tome n° 3 : Description des installations existantes et projetées

GODET FRERES COGNAC



GODET

À LA ROCHELLE DEPUIS 1588

**AUGMENTATION DES
CAPACITES DE STOCKAGE
D'ALCOOLS DE BOUCHE**

À La Rochelle (17)

Édité le 22/01/2025



Destinataires	Société	Email	Téléphone
Jean-Edouard GODET	COGNAC GODET	jeg@cogncgodet.com	+33 546 411 066

Numéro de version	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date
1	E. CHENET	A. RABILLON	JE. GODET	22/01/2025

Table des matières

A. OBJET DU DOCUMENT	7
B. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE.....	8
I. LOCALISATION	8
II. PERIMETRE ICPE	10
III. ENVIRONNEMENT IMMEDIAT	11
IV. ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE	17
V. INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT	18
C. PROCEDES MIS EN ŒUVRE.....	21
I. VIEILLISSEMENT ET MODE D'ENTREPOSAGE	21
II. TRANSFERT	22
III. RECEPTION ET EXPEDITIONS D'ALCOOLS	22
IV. MISE EN BOUTEILLES	23
V. STOCKAGE DE MATIERES SECHES	23
VI. STOCKAGE ET EXPEDITION DE PRODUITS FINIS	24
D. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES	25
I. SYNTHESE DES INSTALLATIONS DECLAREES	25
II. INSTALLATIONS DE STOCKAGE D'ALCOOL DECLAREES	26
1. Bâtiment produits finis.....	26
2. Chai n° 1	27
3. Liste des stockages déclarés.....	28
III. INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE MATIERES SECHES EXISTANTES	28
IV. INSTALLATIONS DE CONDITIONNEMENT	29
V. CIRCULATION SUR LE SITE.....	29
1. Accès et limites d'accès.....	29
2. Voiries	30
3. Aire de dépotage.....	30
4. Equipements de manutention	30
VI. UTILITES	31
1. Réseaux	31
2. Aération, chauffage et éclairage	33
3. Groupe froid.....	33
4. Air comprimé.....	33
VII. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME EXISTANTS	33
1. Détection incendie	33
2. Détection intrusion	34
VIII. PROTECTION Foudre EXISTANTE.....	34
IX. MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES EXISTANTS	34
1. Moyens d'intervention propres à l'établissement.....	34
2. Moyens externes.....	35

E. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES.....	36
I. SYNTHESE DES MODIFICATIONS PROJETEES	36
II. MODIFICATION DES INSTALLATIONS	36
1. Stockages d'alcools	36
2. Batiment matières sèches et produits finis.....	37
III. UTILITES PROJETEES	40
1. Réseaux projetés.....	40
IV. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME FUTURS	44
1. Détection incendie	44
2. Détection intrusion	44
V. PROTECTION Foudre FUTURE	44
VI. MOYENS DE TELECOMMUNICATION FUTURS	44
VII. FUTURS MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	44
1. Évaluation des besoins en eau	44
2. Moyens de secours propres à l'établissement.....	46
3. Moyens de secours externes.....	47
F. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES DES BATIMENTS	48
G. SYNTHESE DES CONSOMMATIONS ET DES FLUX ACTUELS ET FUTURS	50
I. CONSOMMATIONS ACTUELLES ET FUTURES	50
II. FLUX DE CIRCULATION ACTUELS ET FUTURS	50
III. GISEMENT DE DECHETS ACTUEL ET FUTUR	51
H. PHASAGE ET COUTS DES TRAVAUX.....	52

Index des tableaux

Tableau 1. Coordonnées géographiques du site.....	9
Tableau 2. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées	10
Tableau 3. Liste des ERP à moins de 2 km du site d’implantation du projet	17
Tableau 4. Liste des ICPE soumises à autorisation ou à enregistrement à moins de 2 km du site du projet.....	18
Tableau 5. Liste des stockages d’alcools	28
Tableau 6. Caractéristiques des engins de manutention	30
Tableau 7. Rétention des stockages déclarés	32
Tableau 8. Centre de secours dans les plus proches du site.....	35
Tableau 9. Caractéristiques des points d’eau extérieurs les plus proches du site	35
Tableau 10. Liste des stockages d’alcools projetés	37
Tableau 11. Compositions moyennes des palettes.....	39
Tableau 12. Total de matière combustible du bâtiment	39
Tableau 13. Besoin de rétention — cahier des charges.....	41
Tableau 14. Besoin de rétention — AM du 4/10/2010.....	41
Tableau 15. Capacités de rétention du chai et de l’aire de dépotage.....	42
Tableau 16. Débits d’évacuations — rétention du chai	42
Tableau 17. Règle de calcul D9A — besoin de rétention du bâtiment MS, PF et mise en bouteilles	43
Tableau 18. Calcul D9 — besoins en eau d’extinction du bâtiment historique	45
Tableau 19. Caractéristiques constructives des bâtiments.....	48
Tableau 20. Consommations actuelles et projetées en eau et en électricité.....	50
Tableau 21. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet.....	50
Tableau 22. Production actuelle et projetée de déchets.....	51

Index des illustrations

Figure 1. Localisation du site sur la commune de LA ROCHELLE	8
Figure 2. Principaux accès routiers au site	9
Figure 3. Périmètre ICPE projeté	10
Figure 4. Voisinage immédiat du site	11
Figure 5. Localisation des prises de vues	12
Figure 6. Localisation des ERP à moins de 200 m du site	18
Figure 7. Localisation des installations classées à moins de 2 km du site	20
Figure 8. Photo de la zone de stockage des produits finis — expéditions.....	26
Figure 9. Façades projet de l'ensemble du site, exposition nord	28
Figure 10. Plan des installations et équipements dans le bâtiment principal	29
Figure 11. Aménagement futur de la partie stockage	38
Figure 12. Aménagement futur de la partie mise en bouteilles	38

A. OBJET DU DOCUMENT

Ce document décrit l'ensemble des installations existantes et projetées sur le site de stockage d'alcools de la société GODET FRÈRES COGNAC sur la commune de LA ROCHELLE (17).

Il intègre une description des activités (nature et volumes) du site, des procédés mis en œuvre et des éléments de sécurité afin d'alimenter l'évaluation des impacts environnementaux et des dangers du site. Ces analyses sont traitées respectivement dans les Tomes 4 (Étude d'incidence) et 5 (Étude de dangers) du présent dossier.

B. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

I. LOCALISATION

Le site est localisé dans la zone d'activité LES RIVAUDS NORDS, au nord-ouest de la commune de LA ROCHELLE (17 300).

Figure 1. Localisation du site sur la commune de LA ROCHELLE



Le site dispose de trois accès par la rue Élie Barreau, qui rejoint la N. 237 par la rue des VOSGES. Cette route nationale correspond au contournement de LA ROCHELLE et permet de relier l'est de LA ROCHELLE avec l'île de Ré.

Figure 2. Principaux accès routiers au site



Tableau 1. Coordonnées géographiques du site

	WGS84	RGF 93/CC46	RGF 93 / Lambert 93
X	1°12'26,220″O	1 375 304,72	375 583,50
Y	46°10'35,190″N	5 228 188,12	6 572 712,67
Z	15 m NGF (de 14 à 15 m NGF)		

II. PERIMETRE ICPE

Les limites du site sont représentées sur la figure ci-dessous. La liste des parcelles cadastrales concernées et l’emprise du projet les recoupant sont données dans le tableau ci-après. Le site s’étend sur 1,42 ha et 10 parcelles cadastrales. Le périmètre ICPE ne sera pas modifié par le projet.



Source : cadastre.gouv.fr

Tableau 2. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées

Référence cadastrale	Adresse cadastrale	Contenance cadastrale (m²)	Surface géographique dans le périmètre du site (m²)
BT 0837	Fief de Cueil Est 17000 LA ROCHELLE	936	947
BT 0835		485	474
BT 0833		822	813
BT 0831		820	810
BT 0829		2 242	2 217
BT 0827		2 774	2 733
BT 0839		642	713
BT 0840		5 376	427
BT 0841	Fief de Cueil Est Rue des Vosges 17000 LA ROCHELLE	4 906	5 003
BT 0917	25 rue des Vosges 17000 LA ROCHELLE	16 171	105
Superficie totale en m²		35 174	14 242
Superficie totale en ha		3,52	1,42

Source : Cadastre Etalab

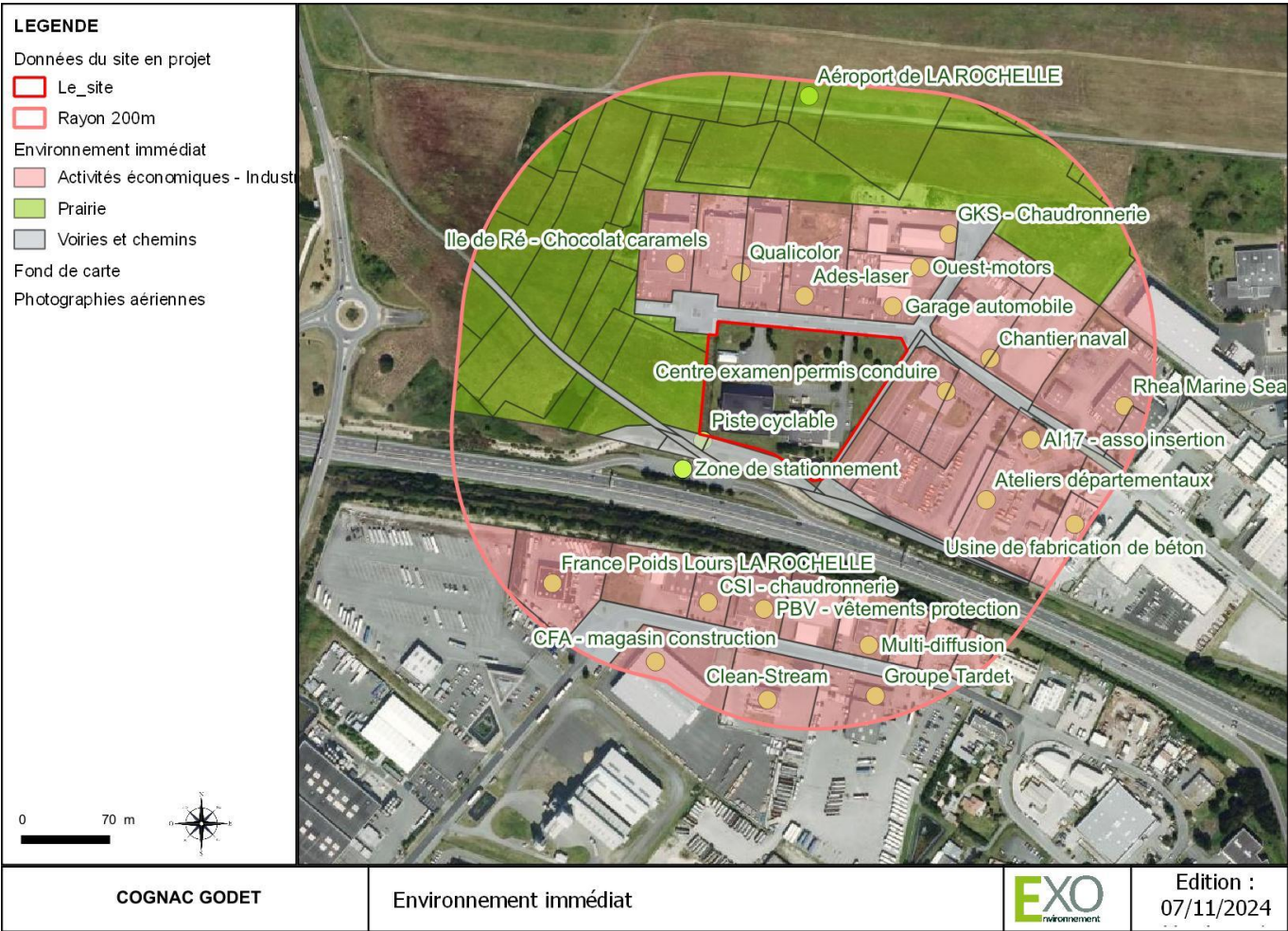
III. ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Le site est localisé dans la zone artisanale des RIVAUDS NORD, au nord de la ville de LA ROCHELLE. Le voisinage immédiat se compose de :

- o la rue Élie Barreau qui longe la limite nord ;
- o une piste cyclable longeant les limites est et sud ;
- o de la route nationale N237 au sud (le contournement de l'agglomération de LA ROCHELLE) ;
- o d'un centre d'examen de permis de conduire et d'un atelier départemental à l'est ;
- o d'une zone artisanale et commerciale au nord, au sud (de l'autre côté de la N237) et à l'est ;
- o des abords de la piste d'atterrissage de l'aéroport de LA ROCHELLE au nord ;
- o de prairie fauchée à l'ouest et au nord, en limite de l'aéroport de LA ROCHELLE.

L'habitation la plus proche est à 200 m des limites du site.

Figure 4. Voisinage immédiat du site



Les prises de vues ci-après ont été réalisées en juin 2024. L'endroit d'où ont été prises ces photographies est localisé sur la figure ci-dessous.

Figure 5. Localisation des prises de vues

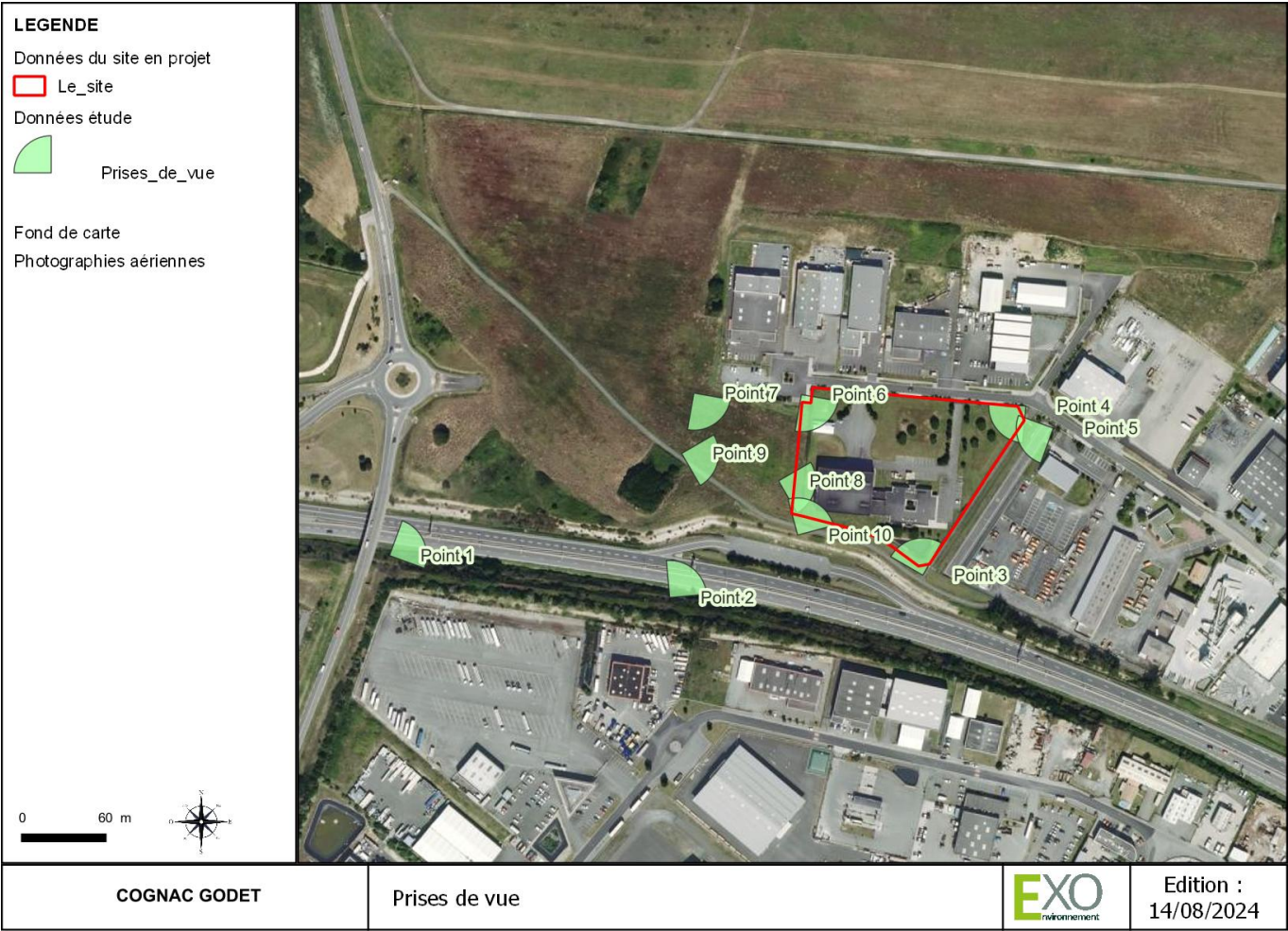


Photo 1 : Vue éloignée depuis la D106 à l'ouest



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

Photo 2 : Vue depuis la bordure sud de la N237



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

** Ce bâtiment sera repeint dans le cadre de la création du dernier chai déclaré.*

Photo 3 : Vue proche depuis la piste cyclable au sud



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

** Ce bâtiment sera repeint dans le cadre de la création du dernier chai déclaré.*

Photo 4 : Vue proche depuis la rue Élie Barreau (à l'est)



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

** Ces arbres seront supprimés dans le cadre de la création du dernier chai déclaré et une nouvelle haie sera créée en limite du site.*

Photo 5 : Vue éloignée depuis la rue Élie Barreau (à l'est)



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

* Ces arbres seront supprimés dans le cadre de la création du dernier chai déclaré et une nouvelle haie sera créée en limite du site.

Photo 6 : Vue proche depuis la rue Élie Barreau (à l'ouest)



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

* Ce bâtiment sera repeint dans le cadre de la création du dernier chai déclaré.

Photo 7 : Vue éloignée depuis la prairie à l'ouest



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

* Ce bâtiment sera repeint dans le cadre de la création du dernier chai déclaré.

Photo 8 : Vue proche depuis la prairie à l'ouest



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

* Ce bâtiment sera repeint dans le cadre de la création du dernier chai déclaré.

Photo 9 : Vue éloignée depuis la prairie ouest



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

* Ce bâtiment sera repeint dans le cadre de la création du dernier chai déclaré.

Photo 10 : Vue proche depuis la piste cyclable au sud-ouest



Crédit photo : EXO, le 04/06/2024

* Ce bâtiment sera repeint dans le cadre de la création du dernier chai déclaré.

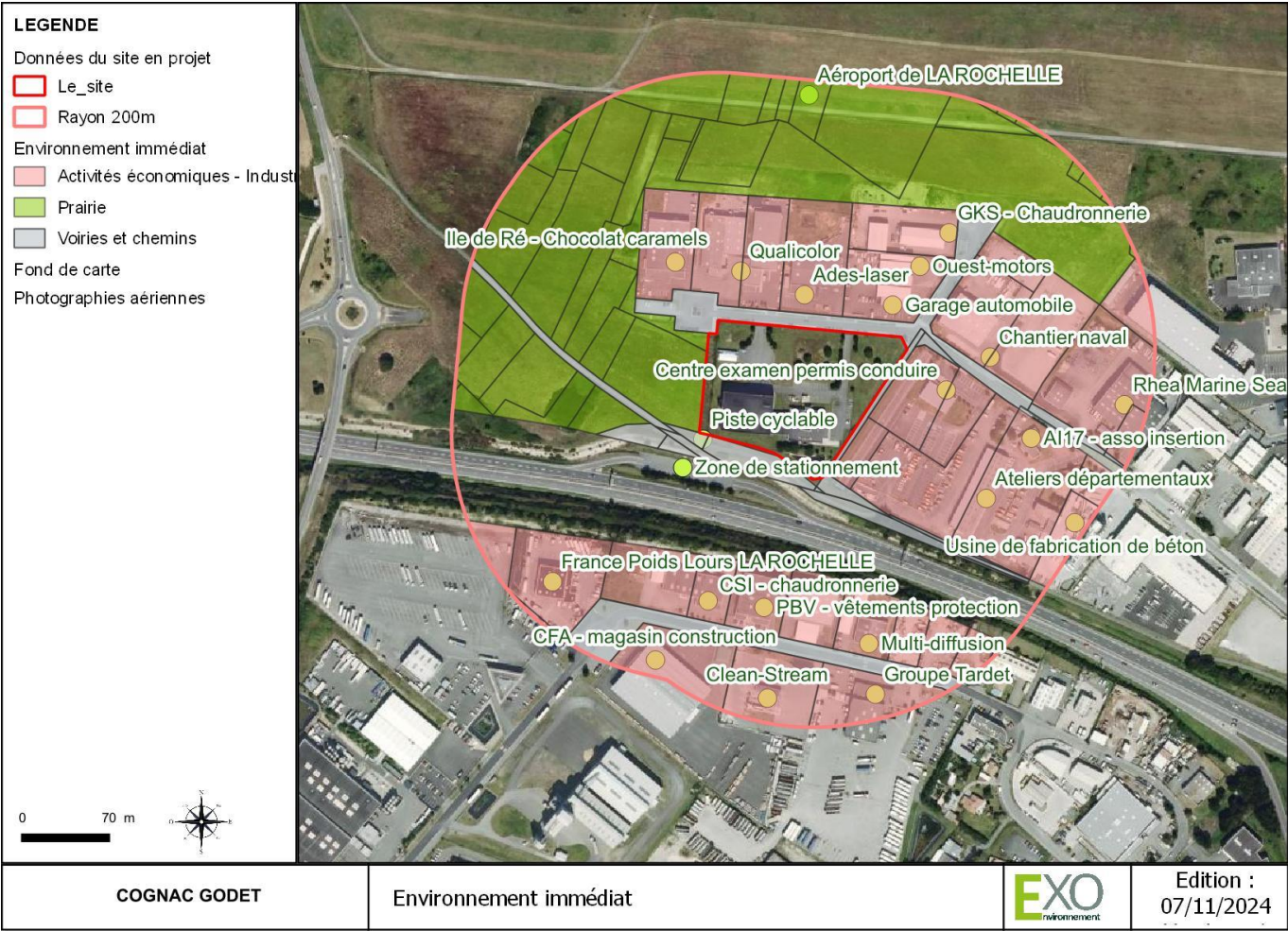
IV.ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE

Le tableau suivant liste les 23 ERP présents dans un rayon de 200 m autour du site. Toutes les entreprises environnantes pouvant être amenées à recevoir du public extérieur, même occasionnellement, elles ont été retenues comme des ERP.

Tableau 3. Liste des ERP à moins de 2 km du site d'implantation du projet

Établissement	Nature	Distance au projet (en m)	Orientation par rapport au projet
Qualicolor	Atelier de peinture (Thermolaquage – Plastification – Décapage – Sablage)	10	Nord
Ades-laser	Service de découpe laser	10	Nord
Garage automobile	Garage automobile	10	Nord
GKS — Chaudronnerie	Métallerie — Chaudronnerie	75	Nord
Ouest — Motors	Vendeur de voitures d'occasion	75	Nord
Chantier naval	Chantier naval	25	Nord-est
Centre examen permis conduire	Centre examen de permis de conduire	8	Est
AI17 — asso insertion	Locaux administratifs	110	Est
Rhea Marine Sea	Chantier naval	110	Est
CSI — chaudronnerie	Métallerie — Chaudronnerie	85	Sud
PBV — vêtements protection	Centre logistique d'un site de vente à distance de vêtements professionnels	75	Sud
Portex	Centre logistique d'un site de vente à distance de vêtements professionnels	75	Sud
CFA — magasin construction	Magasin de matériaux de construction	150	Sud
Clean-Stream	Plateforme de nettoyage de poids lourds	145	Sud
Multi-diffusion	Site d'impression de produits publicitaires	85	Sud
Groupe Tardet	Société de transport routier	155	Sud
France Poids Lourds LA ROCHELLE	Concessionnaire de poids lourds	145	Sud-ouest
Ateliers départementaux	Ateliers départementaux	25	Est
Aéroport de LA ROCHELLE	Aéroport de LA ROCHELLE	170	Nord
Île de Ré - Chocolat caramel	Production et vente en direct de produits chocolatisés	30	Nord-ouest
Usine de fabrication de béton	Usine de fabrication de béton	165	Est
Zone de stationnement	Zone de stationnement en bordure de la N237	30	Sud
Piste cyclable	Piste cyclable longeant le site	0	Est et sud

Figure 6. Localisation des ERP à moins de 200 m du site



V. INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les abords du site comportent de nombreuses installations classées pour la protection de l'environnement. La DREAL NOUVELLE AQUITAINE recense 37 sites dans les 2 km autour du projet.

Tableau 4. Liste des ICPE soumises à autorisation ou à enregistrement à moins de 2 km du site du projet

Nom	Adresse	Commune	Activité	Régime ICPE	Statut SEVESO	Distance au site (en km)*
COGNAC GODET	Rue Élie Barreau	La Rochelle	Stockage d'alcools	Autorisation		0
CONSEIL GENERAL Élie Barreau LR (ex-DDTM)	20 rue Élie Barreau	La Rochelle	Ateliers départementaux	Autres régimes		0,1
EDYCEM BETON LA ROCHELLE	ZA des Rivauds Nord Lieu-dit de la Cravachée — 19 rue Élie Barreau	La Rochelle	Production de béton	Non ICPE		0,13
TERRE ATLANTIQUE	Fief du Passage — LA PALLICE	La Rochelle	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autorisation	Non Seveso	0,15
EXTRUPLAST	ZI du Fief du Passage — 56 rue Robert Geffré	La Rochelle	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Autorisation	Seveso seuil bas	0,4
Losa Clean Services	43 rue Robert Geffre	La Rochelle	Autres services personnels	Autres régimes		0,4
Lafarge Bétons (La Pallice)	Avenue de la Repentie — Fief du Passage	La Rochelle	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Autres régimes		0,49
PARTEDIS BOIS ET MATERIAUX	35 Av. de la Repentie	La Rochelle	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Enregistrement	Non Seveso	0,49

Nom	Adresse	Commune	Activité	Régime ICPE	Statut SEVESO	Distance au site (en km)*
SDLP	8, RUE DE BETHENCOURT — BP 2016	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Non ICPE		0,5
SMPG	51 Rue de Béthencourt	La Rochelle		Autres régimes		0,58
SDLP	Fief de la Repentie	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autorisation	Seveso seuil haut	0,63
SISP	ZI de La Pallice	La Rochelle		Autres régimes		0,63
Établissement Vraquier De L'Atlantique	anse st marc II — port de LA ROCHELLE	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Enregistrement	Non Seveso	0,66
GPN	La Repentie	La Rochelle		Enregistrement	Non Seveso	0,66
CHARIER TP (ex PLANETE RECYCLAGE)	Avenue de La Repentie ZI La Pallice	La Rochelle	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	Autres régimes		0,7
SISP	Rue Marcel Deflandre	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autres régimes		0,72
SISP	Rue Marcel Deflandre	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autorisation	Seveso seuil haut	0,76
SISP (dépôt EFH)	rue Montcalm ARCHIVES N° 676 A — Dépôt EFH 15	La Rochelle		Autorisation	Non Seveso	0,78
PICOTY SA	6 à 22 Rues de Béthencourt — BP 2072	La Rochelle	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autorisation	Seveso seuil haut	0,79
ENVIROCAT ATLANTIQUE	rue Marcel Deflandre	La Rochelle	Industrie chimique	Autorisation	Non Seveso	0,89
SDLP	8 RUE DE BETHENCOURT — CS 90418	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autorisation	Seveso seuil haut	0,9
TRENTETROIS	RUE BETHENCOURT — LA PALLICE	La Rochelle	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	Autorisation	Non Seveso	0,97
SICA ATLANTIQUE	69 rue Montcalm	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autorisation	Non Seveso	1,1
PORT ATLANTIQUE La Rochelle	La Repentie	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autorisation	Non Seveso	1,1
MKF-AML	Rue Montcalm	La Rochelle		Autorisation	Non Seveso	1,2
BIONERGY PILOT (ex SICA — phospho guano)	69 rue Montcalm — ancien site phospho guano	La Rochelle		Enregistrement	Non Seveso	1,2
COLAS SUD OUEST	352 rue Alphonse de Saintonge	La Rochelle		Autres régimes		1,5
CDA La Rochelle LR (Rue de Dunkerque)	rue de Dunkerque — Laleu	La Rochelle	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Autres régimes		1,5
SAS ATELIER VINET	6 rue des Tamaris	L'Houmeau		Non ICPE		1,5
AS24 STE La Rochelle	Rue Montcalm	La Rochelle	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autres régimes		1,7
MARCHAND MÉTAUX PROTECTION	12 Rue Mare à la Besse	La Rochelle	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Enregistrement	Non Seveso	1,7
ATLANTIQUE L'HOUMEAU AUTO (ex-DRATWICKI)	ZA du Haut Pampin — 13, Rue des Tamaris	L'Houmeau	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	Non ICPE		1,7
CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE DÉMINAGE	chemin de Dunkerque Camp de Jeumont	La Rochelle	Action sociale sans hébergement	Autorisation	Non Seveso	1,76
Établissement Vraquier de l'Atlantique	Avenue de la repentie	La Rochelle	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autorisation	Non Seveso	1,9
F.JAMMES	Boulevard Wladimir Morch	La Rochelle	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Autres régimes		1,9
SABLIMARIS (ex-GRANULATS OUEST — GSM)	Anse St Marc	La Rochelle	Autres industries extractives	Enregistrement	Non Seveso	1,9
SEVIA (ex-SRRHU [ex-MASUY SA])	74, rue de Québec ZI de Chef de Baie - boîte archives n° 44 B	La Rochelle	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	Autorisation	Non Seveso	1,95

* Distance relevée par rapport aux coordonnées des sites dans la base de données de la DREAL

LEGENDE

Données du site en projet

Le_site

Rayons

Rayon_affichage

ICPE_FRANCE

Seveso seuil haut

Seveso seuil bas

Autorisation

Enregistrement

Autre régime

Fond de carte

Plan IGN v2

0 400 m

COGNAC GODET

Installations classées ICPE

EXO
environnement

Edition :
28/08/2024

C.PROCEDES MIS EN ŒUVRE

Le site est conçu pour une activité de stockage, mise en bouteille et vente de cognac et d'alcools forts, ce qui implique des installations de stockage d'alcools, de stockage de matières sèches, de mise en bouteilles et d'expédition de produits finis conditionnés (alcools). Les informations présentées sur le procédé de fabrication du cognac sont issues du site www.pediacognac.com.

Le projet ne modifiera pas la nature des activités réalisées sur le site.

I. VIEILLISSEMENT ET MODE D'ENTREPOSAGE

Le vieillissement des eaux-de-vie correspond au processus au cours duquel l'eau-de-vie nouvelle, incolore, séjourne plusieurs années dans des fûts ou des tonneaux en chêne où elle prend sa couleur et de nouveaux arômes. Ce travail de maturation peut durer des décennies. Plus le vieillissement est long, plus les arômes sont complexes et concentrés, plus la couleur s'accroît.

Le vieillissement n'est pas nécessairement réalisé sur les sites de production de l'alcool (distilleries). C'est notamment le cas ici : les alcools stockés ici sont issus des diverses distilleries de la région. Les alcools sont transportés en camions-citernes des sites de distillation vers ce site de stockage et de vieillissement.

Initialement placée dans des fûts jeunes, très chargés en composés extractibles, l'eau-de-vie est transférée vers des fûts « roux » ayant déjà contenu plusieurs jeunes eaux-de-vie et ne cédant plus de composés extractibles, mais permettant la poursuite du vieillissement (évaporation, oxydation, etc.).

La taille des fûts conditionne le ratio volume/surface. Plus la contenance est élevée, plus ce ratio augmente, ce qui entraîne, à volume égal, un vieillissement plus lent avec notamment :

- Une moindre extraction des composés du bois,
- Moins de phénomènes de transfert (évaporation, oxydation...).

La technique de l'ouillage, qui consiste à remplir les fûts avec de l'eau-de-vie de même provenance est utilisée pour compenser l'évaporation naturelle afin de conserver le ratio volume/surface. L'opération qui consiste à changer l'eau-de-vie de fût au cours de son vieillissement est appelée « rotation ».

Lorsque le cognac est livré au consommateur, le titre alcoométrique volumique minimum est de 40 % vol. Les eaux-de-vie nouvelles qui sortent de l'alambic ont un titre alcoométrique de 73,7 % vol. à 20 °C. L'évaporation pendant le vieillissement contribue à faire diminuer progressivement cette teneur en alcool. Elle est variable selon les conditions de stockage, en moyenne 2 % par an.

Généralement, cette baisse d'alcool naturelle est compensée par ajout d'eau pure, distillée ou déminéralisée. Cette opération, appelée « réduction » doit être progressive et réalisée en plusieurs étapes.

La richesse en alcool influence le processus de vieillissement. Ainsi, certains préfèrent les eaux-de-vie vieilles avec une réduction précoce. La réduction n'est pas une condition spécifique dictée par l'AOC cognac. Il est possible de trouver de très vieilles eaux-de-vie réduites uniquement par évaporation naturelle.

Les eaux-de-vie destinées à la consommation humaine directe sont élevées sous récipient de bois pendant une période minimale de deux ans dans l'aire de production. L'évaporation des vapeurs d'alcools provoque le développement d'un champignon, le *Torula compniacensis* qui donne leur couleur caractéristique aux chais.

L'entreprise a déclaré des installations de stockages d'une capacité totale de 499 m³ répartis entre des fûts de chêne, des tonneaux, des cuves inox et des bouteilles.

Le projet modifiera les capacités maximales de stockage sans modification des bâtiments déclarés.

La capacité totale de stockage sera portée à 1 049 m³ par le projet.

II. TRANSFERT

Les transferts d'alcools sont réalisés par tuyaux flexibles et par des canalisations fixes. Ces canalisations font l'objet d'une surveillance permanente de leur état et de leur étanchéité. Les pompes utilisées sont des pompes spécifiques prévues pour les transferts d'alcools de bouche. Ces équipements font également l'objet de contrôles réguliers.

Les transferts d'alcools sont réalisés lors :

- Des dépotages : par flexible entre les camions et les façades des chais et par canalisations fixes entre la façade des chais et les cuves inox à l'intérieur des bâtiments ;
- Des transferts entre fûts et cuves : par flexibles ;
- Des transferts de fûts à fûts : par flexibles ;
- Des transferts entre chais : par des canalisations fixes entre les chais et flexibles entre les fûts et la canalisation fixe ;
- Des transferts entre chais et local de mise en bouteilles : par canalisations fixes et occasionnellement des cuves mobiles.

Le projet ne modifiera pas les installations de transfert.

III. RECEPTION ET EXPEDITIONS D'ALCOOLS

Les opérations de chargement et de déchargement sont régies par des consignes opératoires (accès, stationnements, matériels...) et de sécurité (mise à la terre...) liées aux opérations de réception expédition. Elles sont transmises au personnel du site et aux chauffeurs intervenant sur le site.

L'affichage est réalisé à l'entrée des chais et sera indiqué au niveau des futures aires de dépotage.

Les transports sont réalisés par le personnel de la société ainsi que par des transporteurs extérieurs agréés.

L'entreprise procède aux vérifications d'usage avant de donner l'accord de dépoter aux transporteurs.

Les transporteurs extérieurs reçoivent le protocole de sécurité et la procédure de dépotage à respecter au niveau de l'établissement. Ces documents sont co-signés.

Les opérations de dépotage s'effectuent toujours en présence d'un employé de l'entreprise habilité au transport des matières dangereuses en citerne.

Les camions doivent être équipés :

- o De 2 extincteurs de 6 kg à poudre et 1 extincteur cabine ;
- o D'équipements individuels (baudrier, lampe torche) ;
- o D'équipements de premiers secours (gants, lunettes, bottes, eau) ;
- o Éléments indispensables de sécurité (signaux d'avertissement, cales).

Les documents de bord à présenter sont les suivants :

- o Les certificats d'agrément valides pour les boissons alcoolisées « 3065 » classe 3 groupe II (TAV<70°) ou III (TAV>70°) ;
- o Les certificats de jaugeage ;
- o Les cartes grises ;
- o Les attestations d'assurance ;
- o Les certificats d'épreuve des citernes.

La plupart des camions-citernes ont une capacité entre 140 hl et 300 hl, ils sont compartimentés. Les dépotages sont réalisés avec les flexibles et pompes du site ou du transporteur.

Le remplissage des fûts est réalisé par un opérateur, par pompage avec un flexible et un robinet manuel.

L'opération est surveillée et contrôlée manuellement. La commande déportée permet à l'opérateur de surveiller facilement le niveau et d'arrêter la pompe à distance. Des cuves inox sont présentes dans les chais pour servir de réservoir tampon et faciliter les opérations de dépotage.

Le projet ne modifiera pas les installations liées aux réceptions d'alcools.

IV. MISE EN BOUTEILLES

Les liquides sont acheminés par pompage, vers la chaîne d'embouteillage. Les bouteilles sont dépalettisées en entrée de ligne d'embouteillage. Elles sont livrées neuves et propres.

L'alcool est transféré de la cuverie inox vers les lignes de mise en bouteille via des canalisations fixes et parfaitement lutées. Ces canalisations sont réalisées en inox et disposent d'un point bas permettant d'en assurer la vidange.

La mise en bouteille est réalisée sur une ligne de conditionnement.

Les bouteilles sont remplies, bouchées et étiquetées sur le site.

L'entreprise dispose de formeuses de cartons vides pour alimenter les encaisseuses. Les bouteilles sont ensuite automatiquement mises en carton, les cartons mis sur palettes. Les palettes sont, enfin, filmées avec un film PE étirable avant d'être envoyées vers le stockage de produits finis où elles sont entreposées avant expédition.

Le projet ne modifiera pas les équipements de mises en bouteille, mais leur disposition sera revue.

V. STOCKAGE DE MATIERES SECHES

L'activité de mise en bouteilles nécessite des matières sèches : cartons, bouteilles et palettes. Ces éléments sont stockés dans les locaux de stockage des matières sèches, notamment celles fragiles à l'eau. Suivant les matières sèches, celles-ci sont stockées en masses ou en racks.

La capacité maximale de stockage de matières sèches combustibles sera inférieure à 500 t.

Le projet modifiera l'organisation des installations de stockage de matières sèches, mais pas les quantités stockées.

VI.STOCKAGE ET EXPEDITION DE PRODUITS FINIS

Une fois conditionnés, les produits finis seront entreposés dans les locaux de stockage de produits finis. Suivant leur destination et leur nature, ce stockage est réalisé en palette en masse ou en racks.

Les expéditions sont réalisées par le quai existant. Ces chargements sont réalisés à l'aide de transpalettes électriques.

Le projet ne modifiera pas les installations de stockage et expédition de produits finis, seul l'aménagement du stockage sera modifié.

D. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

I. SYNTHÈSE DES INSTALLATIONS DÉCLARÉES

L'entreprise COGNAC GODET a récemment déclaré son projet de construction d'un nouveau bâtiment de stockage d'alcools, divisé en deux cellules indépendantes. Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire, ainsi que d'une déclaration modificative ICPE au titre de la rubrique 4755.

Toutes les installations déclarées le 24/07/2024 n'ont pas encore été réalisées et les travaux suivants sont en cours. L'entreprise projette les mises en service suivantes :

- Bassin de rétention : avril 2025 ;
- Réserve incendie : avril 2025 ;
- Construction du nouveau chai de vieillissement : octobre 2025 ;
- Aire de dépotage : octobre 2025 ;
- Réseaux : octobre 2025.

Ces installations étant en cours de constructions lors de la réalisation de la présente étude, elles seront considérées dans le présent dossier comme déjà existantes.

À l'issue de cette première tranche de travaux, le site comportera :

- 1 chai composé de deux cellules indépendantes de 379 m² et 289 m² pouvant contenir 449 m³ d'alcool au total ;
- 1 bâtiment de 2 335 m² abritant :
 - le stockage des matières sèches et des produits finis (49,9 m³ d'alcool en bouteilles) dans sa partie ouest ;
 - la ligne d'embouteillage et les bureaux dans la partie est ;
- 1 réserve incendie de 420 m³ avec 4 emplacements de camions de pompier ;
- 1 bassin de régulation et d'infiltration des eaux pluviales ;
- 1 noue d'infiltration des eaux pluviales ;
- 1 bassin de rétention déportée de 600 m³ au nord-est du site ;
- 1 fosse d'extinction de 150 m³ ;
- 31 places de stationnement pour les véhicules légers ;
- Des voiries enrobées sur une surface d'environ 2 690 m² ;
- 1 séparateur à hydrocarbures.

II. INSTALLATIONS DE STOCKAGE D'ALCOOL DECLAREES

A l'issue de la construction du dernier chai déclaré, l'entreprise exploitera 1 chai de vieillissement d'alcools, composé de deux cellules indépendantes et qu'un bâtiment abritant la chaîne d'embouteillage et le stockage des matières sèches et des produits finis.

1. BATIMENT PRODUITS FINIS

Le stockage des produits finis est effectué dans le bâtiment principal du site, ayant fait l'objet de la déclaration initiale en 2004.

Ce bâtiment contient aujourd'hui l'ensemble des alcools du site, mais tous les stockages en vrac seront évacués dès la mise en service du dernier chai déclaré. Ce bâtiment contient également la zone d'expédition des produits, les stockages de matières sèches et communique via un couloir avec le bâtiment de bureau et de mise en bouteilles.

Les caractéristiques constructives de l'ensemble des installations sont présentées au Chapitre F.

À l'issue de la construction du nouveau chai, ce bâtiment ne comportera plus que les alcools conditionnés avant expédition, soit au maximum 50 m³ d'alcools de degré supérieur ou égal à 40°. Leur disposition sera revue pour améliorer la sécurité des installations et la gestion des écoulements au sein du bâtiment.

Ce bâtiment contient également les matières sèches servant à alimenter la mise en bouteilles. La liste des matières sèches est détaillée au chapitre E.II.2.

Tous les produits stockés seront palettisés et stockés en masse ou en racks.

Figure 8. Photo de la zone de stockage des produits finis - expéditions



Source : Environnement XO ©, 2023

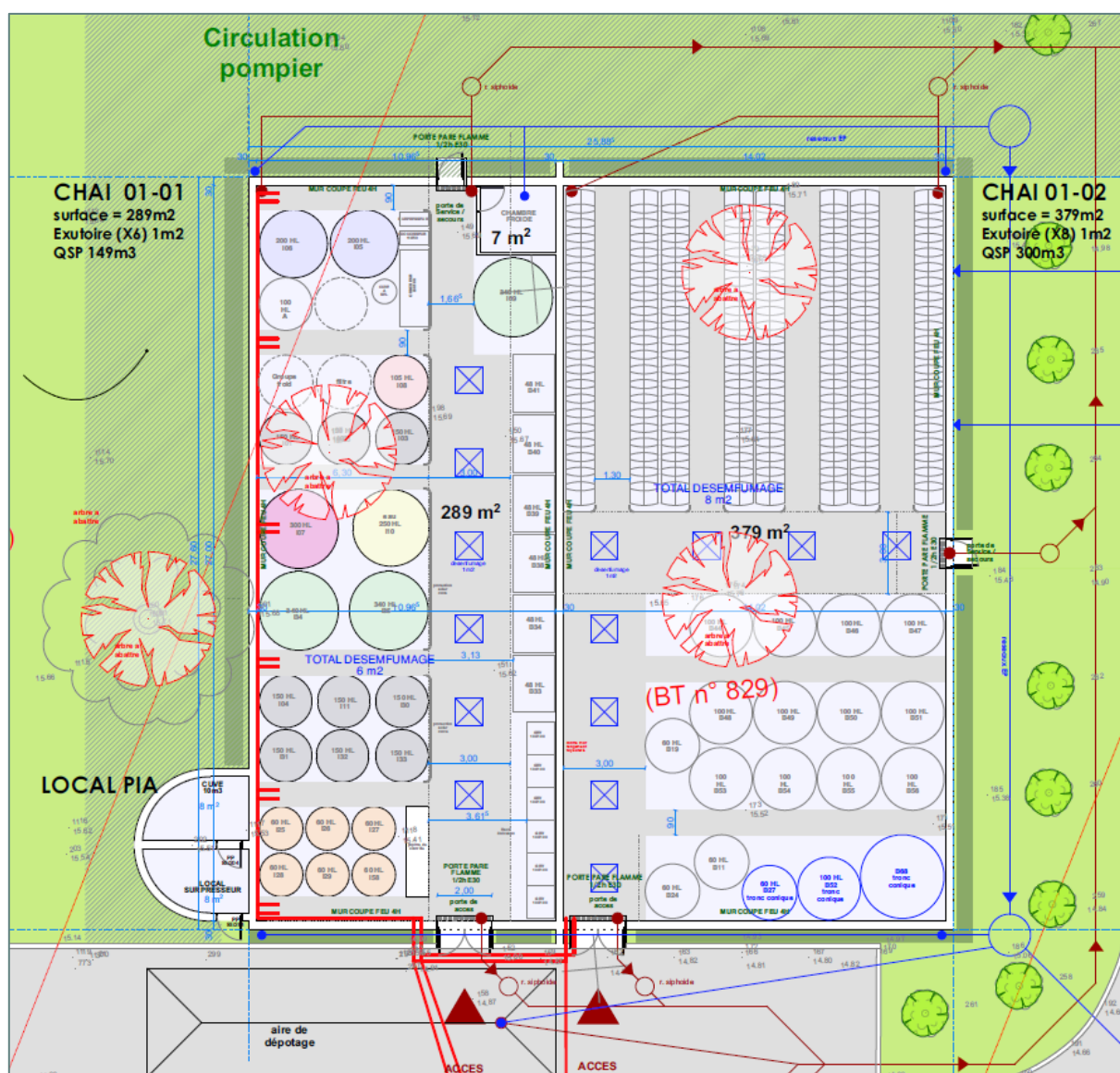
2. CHAI N° 1

Le projet de création du chai n° 1 fait suite au projet de développement de l'activité de l'entreprise et à son souhait d'amélioration de la sécurité de ses installations existantes. L'entreprise a déclaré son projet de construction de ce nouveau bâtiment dans la déclaration de modification déposée en ligne le 24/07/2024. La mise en service de ce chai est prévue pour octobre 2025. Le bâtiment contiendra une QSP de 449 m³ d'alcool, répartis comme suit :

- o la cellule 01-01, de 289 m² comportera 149 m³ en cuves et en tonneaux ;
- o la cellule 01-02, de 379 m² comportera 300 m³ en fûts, en cuves et en tonneaux.

Les fûts seront placés dans des racks. L'organisation des stockages est schématisée ci-dessous.

Plan de masse – chai de stockage d'alcool



Source : ATELIER RURAL ARCHITECTURES, 2024

Les deux cellules du chai seront séparées par un mur coupe-feu 4 h avec acrotère en toiture et en façade.

Les caractéristiques constructives de l'ensemble des installations sont détaillées au Chapitre F.

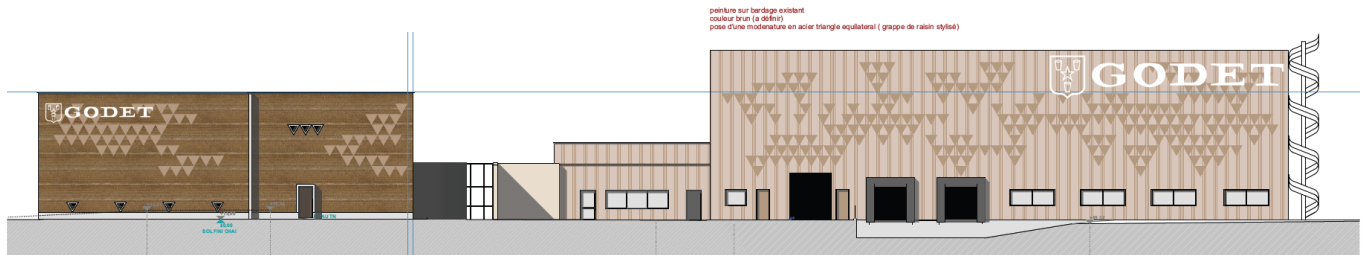
Le bâtiment sera placé en rétention déportée. Chaque cellule sera raccordée au bassin de rétention via la fosse d'extinction et des regards siphonides. Des caniveaux, échanters et résistants au feu sont présents aux entrées pour éviter les écoulements à l'extérieur.

Les transferts d'alcool seront effectués avec des canalisations fixes, en matériaux incombustibles, placés dans des caniveaux et raccordés à la fosse d'extinction.

Initialement, et afin de garantir l'intégration paysagère du nouveau chai, le permis de construire, déposé le 25/07/2024, précisait que le bâtiment comporterait des façades végétalisées.

Afin de prévenir la prolifération de champignons sur les murs et façades du bâtiment, l'exploitant prévoit dorénavant de construire le chai en béton de site (coupe-feu 4 h) et de peindre l'ensemble des façades (chai de vieillissement et bâtiment existant) en brun/brun clair dans l'objectif d'une harmonisation de l'ensemble du site.

Figure 9. Façades projetées pour l'ensemble du site, exposition nord



Source : ATELIER RURAL ARCHITECTURES, 2024

3. LISTE DES STOCKAGES DECLARES

Le site comportera les stockages d'alcools suivants à l'issue de la mise en service du chai n° 1.

Tableau 5. Liste des stockages d'alcools

N° ou identifiant	Contenant	Vol. unit. en hl	Matériaux	Quantité	Nature contenu	Vol. tot. en hl
Local produits finis	Bouteilles conditionnées	0,01	Verre	50 000	Alcools	500
Cellule n° 1-01	Cuve	60	Inox	2	Alcools	120
	Cuve	150	Inox	1	Alcools	150
	Cuve	340	Inox	1	Alcools	340
	Cuve	105	Inox	1	Alcools	105
	Cuve	200	Inox	1	Alcools	200
	Cuve	48	Inox	6	Alcools	288
	Cuve	250	Inox	1	Alcools	250
Cellule n° 1-02	GRV	6	Inox	6	Alcools	36
	Cuve	100	Inox	8	Alcools	800
	Cuve	340	Inox	1	Alcools	340
	Fût	1,47	Bois	350	Alcools	515
	Fût	2,92	Bois	406	Alcools	1 186
	Fût	0,08	Bois	460	Alcools	37
	Fût	0,49	Bois	252	Alcools	123
TOTAL					Alcools	4 990

III. INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE MATIERES SECHES EXISTANTES

Le site comporte plusieurs zones de stockages de matières sèches pour alimenter ses lignes de mise en bouteilles. Ces stockages seront réorganisés suite à la mise en service du chai n° 1 et l'évacuation des alcools en vrac du bâtiment historique.

Ces stockages comportent principalement : des capsules, des étiquettes, des bouchons, des cartons, des bouteilles vides et des palettes, répartis dans le bâtiment principal. La capacité totale de stockage de matières sèches du site est inférieure à 500 t. Ces locaux ne dépassent donc pas le seuil de la déclaration au titre de la rubrique ICPE 1510.

Ces éléments sont soit palettisés, soit stockés dans des racks. La liste des matières sèches est détaillée au chapitre E.II.2.

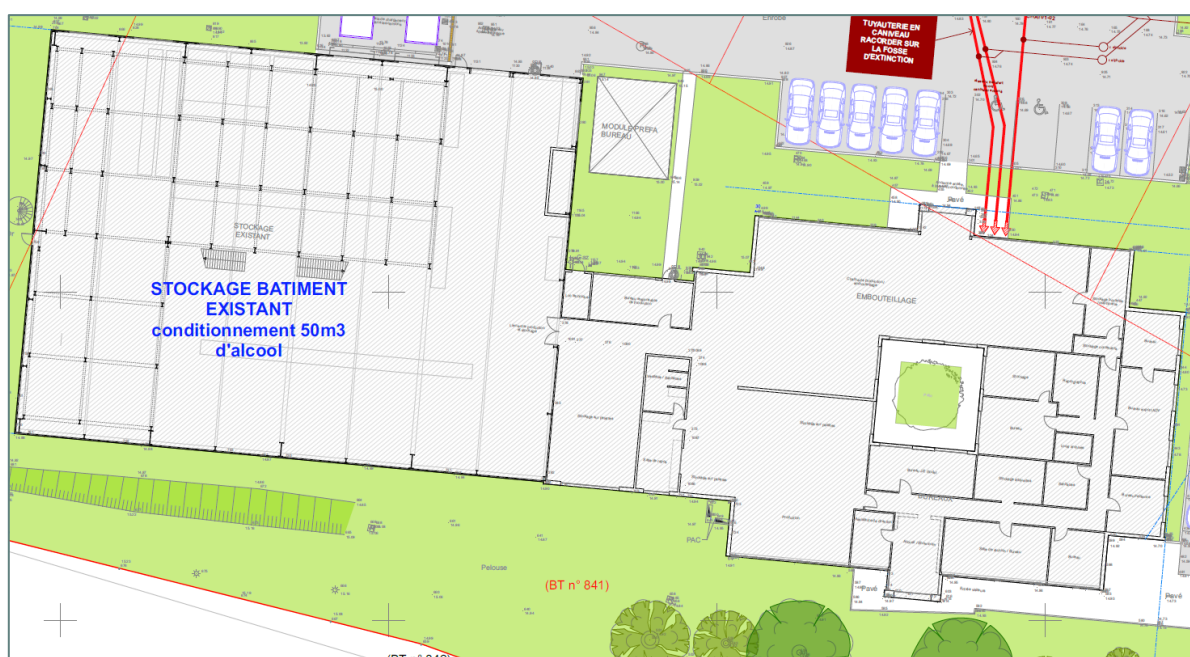
IV. INSTALLATIONS DE CONDITIONNEMENT

Le bâtiment de conditionnement actuel représente environ 445 m² et comporte le local de mise en bouteille de 250 m², une zone de conditionnement ainsi que les locaux administratifs :

- o Une salle de réunion d'environ 33 m²,
- o Un ensemble de bureaux, attenants à la zone de production,
- o Des sanitaires et vestiaires du personnel,
- o Le local des archives.

Un couloir permet aux engins de manutention de circuler entre le bâtiment dédié au stockage et les installations de conditionnement.

Figure 10. Plan des installations et équipements dans le bâtiment principal



Source : ATELIER RURAL ARCHITECTURES, 2024

V. CIRCULATION SUR LE SITE

1. ACCES ET LIMITES D'ACCES

Le site disposera de trois accès en enrobé par la rue Élie Barreau pour les véhicules légers, les poids lourds ainsi que les secours. Ces accès seront équipés de portails placés en retrait par rapport à la route.

Le site est d'ores et déjà clôturé. Les locaux et le portail d'accès sont fermés en dehors des horaires d'exploitation. L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectue sous l'encadrement d'un employé de la société.

Les bâtiments sont équipés de dispositifs de détection anti-intrusion reliée aux téléphones des dirigeants qui se chargent de lever l'alerte ou de prévenir les forces de l'ordre.

Les accès sont schématisés sur la Figure 2. Principaux accès routiers au site.

2. VOIRIES

Les voies de circulation existantes sont en enrobé et permettent l'accès à la face nord du bâtiment matières sèches et aux faces nord et est du local du bâtiment de conditionnement. Ces voiries seront complétées pour permettre l'accès au chai n° 1 et la surface imperméabilisée représentera environ 2 690 m². L'ouest et le nord du chai n° 1 seront également stabilisés pour permettre la circulation périphérique d'engins de secours, sans être imperméabilisés.

La circulation sur le site est peu importante et l'entreprise dispose de zones de stationnement pour les véhicules légers (31 places de stationnement) et les poids lourds.

Les chauffeurs extérieurs sont accompagnés d'un membre du personnel lors de leur déplacement sur le site.

Le trafic actuel et projeté est détaillé au chapitre G.II.

3. AIRE DE DEPOTAGE

La création du chai n° 1 s'accompagnera de la création d'une aire de dépotage attenante à la façade sud de la cellule 01-01. Cette aire :

- Aura une surface de 60 m² ;
- Sera signalée au sol ;
- Sera réalisée en béton armé et sera étanche ;
- Sera placée en rétention par connexion à la fosse d'extinction de 150 m³ puis au bassin de rétention de 600 m³ ;
- Sera pourvue d'un dispositif de raccordement à la terre.

Ces caractéristiques feront l'objet de vérifications régulières.

4. EQUIPEMENTS DE MANUTENTION

L'entreprise dispose de 4 engins de manutention :

Tableau 6. Caractéristiques des engins de manutention

Marque	Type	Type	Modèle	Puissance	Amp.	Type de batterie
STILL		Chariots électriques	RX2016C	48	625	Plomb acide
STILL		Chariots élévateurs électriques	RX2015	48	575	Plomb acide
STILL		Chariots élévateurs à mât rétractable	SAXBY	48	620	Plomb acide
STILL		Transpalettes à conducteur accompagnant	EXU16	24	150	Plomb acide

Le local de charge de ces engins est pourvu de trois chargeurs de batterie :

- chargeur de batterie STILL PXS de 48 V pour 60 A soit 2 880 W ;
- chargeur de batterie STILL PXS de 48 V pour 70 A soit 3 360 W ;
- chargeur de batterie STILL TPX de 24 V pour 30 A soit 720 W.

Le local de charge est localisé au sein du bâtiment matières sèches, à proximité des quais.

VI. UTILITES

1. RESEAUX

1.1. Distribution et collecte des eaux

1.1.1. Eau potable

Le site est raccordé au réseau d'adduction d'eau potable public. Cette eau est utilisée pour la consommation humaine, le nettoyage des équipements, la production d'eau osmosée et l'alimentation des dispositifs de lutte contre les incendies (réseau RIA).

Un système de déconnexion est installé au niveau du raccordement. Un compteur permet le suivi des consommations. La consommation annuelle en eau potable sur le site est indiquée au chapitre G.I.

1.1.2. Adoucisseur et osmoseur

Le site est équipé d'un adoucisseur Machine FLECK de référence 9000/9100/9500 et d'un osmoseur CULLIGAN de référence MFP 3300 sans eau de lavage.

1.1.3. Prélèvement dans le milieu naturel

L'entreprise ne réalise pas de prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

1.1.4. Eaux usées

Le site est raccordé au réseau communal collectif (tout-à-l'égout).

1.1.5. Eaux pluviales

Les eaux pluviales des bâtiments les plus anciens sont collectées par des réseaux dédiés et canalisées vers un bassin d'infiltration de 270 m³ localisé au sud du site.

Les eaux pluviales issues de la toiture de chai n° 1 et des voiries proches seront évacuées vers une seconde noue d'infiltration de 140 m³ dont le dimensionnement a fait l'objet d'une étude spécifique qui est présente en annexes et qui est détaillée dans l'étude d'incidence. Les eaux issues des voiries transitent par un séparateur avant de rejoindre cette noue.

1.1.6. Eaux industrielles

Les eaux de process générées par l'entreprise sont des eaux concentrées issues du procédé d'osmose inversée et représentent environ 458 m³. Ces eaux ne sont pas polluées et sont traitées avec les eaux sanitaires.

Les cuves présentes sur le site n'étant utilisées que pour le stockage d'alcool, elles ne sont pas rincées, et donc ne génèrent pas d'effluents.

1.2. Écoulements accidentels

La gestion des écoulements accidentels est une des causes ayant entraîné la réorganisation du site et la création du chai n° 1. Les écoulements accidentels issus du bâtiment « produits finis » sont collectés en façade nord du bâtiment, au niveau d'une dépression formée par la zone d'accès aux quais représentant environ 223 m³.

La gestion des écoulements accidentels de ce local sera revue dans le cadre du présent projet.

Le chai n° 1 et l'aire de dépotage attenante seront placés en rétention déportée sur le bassin de rétention de 600 m³ au nord-est du site via des regards siphoniques (1 par cellule) et la fosse d'extinction de 150 m³. En cas de débordement de la rétention les débordements sont dirigés gravitairement vers la noue d'infiltration proche, sans risque pour les tiers.

Tableau 7. Rétention des stockages déclarés

N° ou identifiant	Surface (en m²)	QSP (en m³)	Type	Volume (en m³)
Cellule n° 1-01	289	149	Déportée	600 (vol. bassin rétention)
Cellule n° 1-02	379	300	Déportée	600 (vol. bassin rétention)
Local PF/MS	1 255	49,9	Externe vers cuvette déchargement	223

La justification de l'adaptation des volumes de rétention aux exigences réglementaires est détaillée au chapitre 40E.III.1.2

1.3. Réseau électrique

1.3.1. Raccordement de l'installation actuelle

L'entreprise est raccordée au réseau électrique en basse tension en 400 kVA à partir d'un transformateur situé à l'extérieur du site.

L'électricité sert aux besoins des bureaux, à l'éclairage des locaux, à la charge des engins de manutention, à l'alimentation des pompes, des équipements de mise en bouteilles, du groupe de froid et de l'osmoseur.

La nuit et en dehors des interventions, le réseau électrique est coupé dans toutes les installations.

La consommation annuelle en électricité sur le site est indiquée au chapitre G.I.

1.3.2. Prise en compte des risques d'incendie et d'explosion

Pour le nouveau chai, des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) seront installés à l'extérieur des zones à risques. Le nouveau chai sera équipé d'un interrupteur général au niveau d'une entrée (extérieur) de chacune des cellules, coupant l'alimentation électrique des installations de stockage, et d'un voyant lumineux extérieur signalant la mise sous tension des installations électriques des installations de stockage autres que les installations de sécurité.

Les issues seront équipées de blocs autonomes de sécurité.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre seront contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes...) situés à l'intérieur des installations seront au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations) contenant des alcools seront mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles.

Les zones de dépotage d'alcool seront reliées électriquement au circuit général de terre. La valeur des résistances des prises de terre est vérifiée régulièrement.

Les équipements électriques seront régulièrement maintenus en bon état et contrôlés.

Lors des interventions de maintenance, le réseau électrique sera coupé dans toutes les installations sauf dans les bureaux et les secteurs travaillant occasionnellement la nuit. Afin d'éviter tous les risques associés aux installations électriques, celles-ci font l'objet d'une vérification périodique par des organismes agréés. Toutes les observations faites dans les rapports de contrôle font l'objet d'actions correctives pour mise en conformité.

La prévention des incendies et des explosions d'origine électrique s'appuie sur les mesures édictées par les textes réglementaires et normatifs suivants :

- o le décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988,
- o la norme NF C 15-100 pour la basse tension,
- o les normes NF C 13-100 et NF C 13-200 pour les hautes tensions,
- o la norme NF EN 62 262 pour le matériel exposé aux projections de liquide.
- o Le matériel exposé aux projections de liquide sera conforme aux dispositions de la norme NFC20.010.

Dans les locaux à risques d'incendie, les sources de dangers électriques dont le fonctionnement provoque des arcs, des étincelles ou l'incandescence d'éléments seront incluses dans des enveloppes appropriées.

Dans les zones à risques d'explosion, les installations électriques sont conformes à la réglementation des installations électriques des établissements réglementés au titre de la législation des installations classées et susceptibles de présenter des risques d'explosion (décret n° 2015-799 du 1er juillet 2015). Dans ces zones, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 31 mars 1980 réglementant les installations électriques des établissements présentant des risques d'explosion seront appliquées.

1.4. Transferts par canalisations

L'intégralité des transferts d'alcool entre le chai n° 1 et le local de mise en bouteilles sera réalisée par des canalisations fixes. Ces canalisations fixes seront situées dans des caniveaux qui seront raccordés au réseau de rétention déporté. Les canalisations fixes de transfert d'alcool seront en matériaux incombustibles et parfaitement lutés, munis d'un système de vanne aisément accessible et manœuvrable en toutes circonstances.

2. AERATION, CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE

2.1. Aération

Il n'y a pas d'aération mécanique dans les bâtiments (hormis les bureaux qui sont équipés d'une VMC). L'aération sera de type naturel dans le chai et dans les zones de stockage et de mise en bouteille du bâtiment principal.

2.2. Chauffage

Le chai ne sera pas chauffé. La température devrait fluctuer entre 10 °C et 25 °C sur l'année. Le bâtiment bénéficiera de l'isolation créée par le type de construction.

Les bureaux et le local de mise en bouteilles sont chauffés via des climatisations réversibles.

2.3. Éclairage

Le site dispose d'éclairage extérieur sur les façades. Ces éclairages sont tournés vers le sol.

3. GROUPE FROID

L'entreprise dispose d'un groupe de froid de 34 kW fonctionnant avec 5,5 kg de gaz R107c. Ce groupe de froid fonctionne en circuit fermé avec une cuve d'eau de 200 hl. Il sert au processus de filtration avant la mise en bouteille.

Les bureaux et la ligne de mise en bouteilles sont chauffés via des pompes à chaleur :

- zone bureaux : DAIKIN type EWYQ-CW 20 kW, gaz R410A, charge de gaz 16 kg ;
- zone embouteillage : DAIKIN type EWYQ-CW 45 kW, gaz R410A, charge de gaz 16 kg.

4. AIR COMPRIME

L'entreprise dispose d'un compresseur MAUGIERE MAV 151/8 G2 d'une puissance de 11 kW et de débit 99 m³/h. Ce compresseur sert à l'alimentation des installations de la ligne de mise en bouteilles.

VII. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME EXISTANTS

1. DETECTION INCENDIE

Tous les bâtiments sont placés sous détection incendie : SSI de catégorie A avec alarme de type 1. Des détecteurs de fumées ponctuels sont placés dans l'ensemble des locaux excepté dans les sanitaires. Ils sont installés selon la norme NF S61.970 §11.5.2.2. Ces installations seront étendues au chai n° 1 pour sa mise en service.

En cas de détection, l'alarme sera télétransmise à l'exploitant.

La centrale de détection vers laquelle seront renvoyées les alarmes est localisée dans les bureaux.

2. DETECTION INTRUSION

Le site est intégralement clôturé. Les accès sont contrôlés et équipés de portails. En dehors des périodes d'intervention, les locaux sont fermés à clé.

Les locaux sont tous équipés de systèmes de détection d'intrusion. Les alertes seront transmises directement à l'exploitant et à une société en charge de la surveillance. Ces installations seront étendues au chai n° 1 pour sa mise en service.

L'ensemble du site est placé sous vidéosurveillance.

VIII. PROTECTION Foudre EXISTANTE

Dans le cadre de la création du chai n° 1, une analyse du risque foudre a été initiée et est toujours en cours de réalisation. Cette étude n'est pas encore finalisée, mais les solutions préconisées seront mises en place avant la mise en service du chai n° 1.

IX. MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES EXISTANTS

1. MOYENS D'INTERVENTION PROPRES A L'ETABLISSEMENT

L'évaluation des besoins en eau est détaillée dans le chapitre E.VII.1.

1.1. Réserves et points d'eau à destination des secours externes

La défense incendie du site a été revue dans le cadre de la création du chai n° 1.

Le site accueillera une réserve incendie de 420 m³, en limite nord-est. Cette réserve sera pourvue de 4 aires de pompage et sera distante de 32 m du chai n° 1 et 52 m du bâtiment principal.

1.2. Extincteurs

L'entreprise dispose d'une liste d'extincteurs précisant leurs caractéristiques et localisations. Ces équipements sont vérifiés annuellement. Les vérifications font l'objet d'une consignation.

Les extincteurs sont adaptés aux locaux où ils sont implantés. Les stockages d'alcools comportent des extincteurs de puissance 144 B.

1.3. Désenfumage

Chaque cellule du chai n° 1 disposera d'exutoires :

- La cellule n° 1 aura 1 exutoire de fumées d'une surface utile de 1 m² (correspondant à la règle d'un moins 1 m² d'exutoire pour les cellules dont la surface est inférieure à 300 m²) ;
- La cellule n° 2 aura 8 exutoires de fumées d'une surface utile de 1 m² (correspondant à la règle de 2 % de la surface au sol de la cellule de plus de 300 m²).

Ces exutoires seront à déclenchement automatique et feront l'objet d'un contrôle régulier par un organisme de maintenance.

Le bâtiment de stockage des matières sèches et celui de mise en bouteille disposent également de plusieurs exutoires. La zone de stockage des matières sèches est équipée de 4 exutoires d'une surface utile de 4 m² chacun. Un exutoire d'une surface utile de 1 m² est présent dans la zone de mise en bouteille.

1.4. Réseau PIA

Le site ne disposera pas de PIA.

2. MOYENS EXTERNES

2.1. Centre de secours et d'incendie

La caserne de pompiers la plus proche est celle de la SSLIA LA ROCHELLE, située à 1,2 km par le réseau viaire. Les centres d'incendie et de secours dans les environs du site sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8. Centre de secours dans les plus proches du site

Adresses des centres d'incendie et de secours les plus proches	Distance (réseau viaire) en km
SSLIA LA ROCHELLE, 17 000 LA ROCHELLE	1,2
CSP LA ROCHELLE, 17 000 LA ROCHELLE	3
Centre de secours des Salines, 17 000 LA ROCHELLE	10,5
SDIS 17 Périgny, 17180 PERIGNY	11,1

2.2. Ressources en eau à proximité du site

Un poteau incendie, initialement implanté au nord-est du site a récemment été déplacé au nord-ouest du site, toujours rue Élie Barreau, car il limitait l'accès aux aires d'aspiration pompiers de la nouvelle réserve incendie.

Les caractéristiques des différents points d'eau à proximité du site sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9. Caractéristiques des points d'eau extérieurs les plus proches du site

Nom	Commune	Code INSEE	Adresse	Type	Distance (vol d'oiseau) du site en m	Distance (en m)	Pression PI (en bar)	Débit PI (en m³/h)	Volume PEA (en m³)
P17300.0022	LA ROCHELLE	17 300	Rue Élie Barreau	PI	0,1	1	1	65	-
P17300.0915	LA ROCHELLE	17 300	Rue Élie Barreau	PI	325	360	1	86	-

E. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJETEES

I. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS PROJETEES

Le projet porte principalement sur le réaménagement des bâtiments déclarés afin d'augmenter la quantité d'alcool sur le site.

Les bâtiments les plus anciens, abritant les activités de stockages des matières sèches, de stockage des produits finis, de mise en bouteilles et les locaux administratifs, seront réaménagés dans le cadre du projet.

La séparation entre les deux parties du bâtiment historique sera revue dans le cadre du projet. L'objectif est d'empêcher les phénomènes d'incendie généralisés de ces deux parties de l'installation. Dans cette optique, un mur en REI 240 sera construit entre le local de mise en bouteilles et le stockage de matières sèches et de produits finis.

Les points qui ne sont pas détaillés dans cette partie ne seront pas modifiés par le projet.

II. MODIFICATION DES INSTALLATIONS

1. STOCKAGES D'ALCOOLS

Le projet ne prévoit pas de modification structurelle du chai de stockage d'alcools par rapport à la déclaration déposée le 24/07/2024. Ce chai a été conçu pour respecter les contraintes constructives des chais soumis à autorisation et les ouvrages de sécurité associés ont été dimensionnés pour permettre ces modifications de capacité. Le recollement aux prescriptions du cahier des charges des nouveaux chais soumis à autorisation est présent en annexes.

Les allées seront légèrement moins larges que les 3 m préconisés dans le cahier des charges et feront 2,55 m.

L'exploitant prévoit uniquement de revoir l'aménagement intérieur afin d'augmenter les capacités de stockage de chacune des deux cellules.

Les quantités d'alcools du bâtiment historique seront légèrement réduites de 50 m³ à 49,9 m³, sous le seuil de la déclaration au titre de la rubrique ICPE 4755.

À l'issue du projet, le site comportera les stockages d'alcools de degré supérieur ou égale à 40° suivant :

Tableau 10. Liste des stockages d'alcools projetés

N° ou identifiant	Contenant	Vol. unit. en hl	Matériaux	Quantité	Vol. tot. en hl
Local des produits finis	Bouteilles conditionnées	0,01	Verre	49 900	499
Cellule n° 1-01	Cuve	60	Inox	6	4 281
	Cuve	150	Inox	9	
	Cuve	340	Inox	3	
	Cuve	300	Inox	1	
	Cuve	105	Inox	1	
	Tonneau	100	Bois	1	
	Cuve	200	Inox	2	
	Cuve	48	Inox	6	
	Cuve	250	Inox	1	
	GRV	6	Inox	18	
Cellule n° 1-02	Tonneau	100	Bois	13	5 708
	Cuve	60	Inox	4	
	Cuve	340	Inox	1	
	Fût	1,47	Bois	650	
	Fût	2,92	Bois	900	
	Fût	0,08	Bois	600	
	Fût	0,49	Bois	400	
TOTAL					10 489

2. BATIMENT MATIERES SECHES ET PRODUITS FINIS

L'organisation du bâtiment historique sera revue suite la mise en service du chai n° 1. Dans le cadre du projet, les stockages de matières sèches et de produits finis seront cantonnés à la partie ouest du bâtiment principal et la partie est du bâtiment sera réservée à l'installation de mise en bouteille et aux locaux administratifs.

Dans le cadre de son projet de réaménagement du bâtiment principal, l'exploitant prévoit de séparer le local de stockage/expédition du local de mise en bouteilles/locaux administratifs.

Un mur coupe-feu REI 240 sera installé entre les deux locaux.

Les schémas ci-dessous présentent l'aménagement futur des deux ailes du bâtiment. La modification de l'aménagement du bâtiment de mise en bouteilles est prévue à plus long terme.

[illegible]

11

[illegible]

Les matières sèches du site sont stockées en palette. Les différentes palettes de produits auront les caractéristiques suivantes :

Tableau 11. Compositions moyennes des palettes

Type de palettes	Nombre maximum de palettes sur le site	Composants	
		Liste des composants	Masse de matière par palette (kg)
Palettes de verres	172	Verre	478 kg
		Bois (palette)	20 kg
		Cartons	1 kg
		Filme PE	1 kg
Palettes cartons et intercalaires	256	Cartons	280 kg
		Bois (palette)	20 kg
Palettes de capsules	20	Métal	8,6 kg
		Bois (palette)	20 kg
Palettes de fûts plastiques	25	PE	55 kg
		Bois (palette)	20 kg
Palettes de caisses en bois	20	Bois (caisses)	130 kg
		Bois (palette)	20 kg
Produits finis à 40°	86	Verre	336 kg
		Bois (palette)	20 kg
		Cartons	1 kg
		Filme PE	1 kg
		Alcools (420 l)	159 kg
		Eau	239 kg
Produits finis à 36°	180	Verre	336 kg
		Bois (palette)	20 kg
		Cartons	1 kg
		Filme PE	1 kg
		Alcools (420 l)	144 kg
		Eau	256 kg
Produits finis à 17°	46	Verre	336 kg
		Bois (palette)	20 kg
		Cartons	1 kg
		Filme PE	1 kg
		Alcools (420 l)	70 kg
		Eau	340 kg
Palette vide	165	Bois (palette)	20 kg

Le bâtiment produits finis ne comportera plus 50 m³ d'alcool, la masse d'alcool des produits finis a donc été intégrée au calcul de la masse de matières combustible du site.

Le bâtiment de stockage de matières sèches et de produits finis comportera les matières combustibles suivantes à l'issue de sa réorganisation.

Tableau 12. Total de matière combustible du bâtiment

Liste des composants	Masse totale (t)	Combustible
Verre	187 t	Non
Bois	19 t	Oui
Alcool	43 t	Oui
Cartons	72 t	Oui
PE	2 t	Oui
Eau	82	Non
Métal	< 1	Non
Masse totale de matière combustible	136 t	

La quantité de matière combustible du bâtiment sera inférieure à 500 t, produits finis compris.

III. UTILITES PROJETEES

1. RESEAUX PROJETES

1.1. Distribution et collecte des eaux

1.1.1. Eau potable

Le réseau d'eau potable tel qu'il sera après la mise en service du chai n° 1 ne sera pas modifié.

La consommation annuelle en eau potable sur le site à l'issue du projet est indiquée au chapitre G.I.

1.1.2. Eaux usées

Le projet n'amène pas de nouveaux locaux sociaux et de production supplémentaire d'eaux usées sanitaires. Les installations existantes ne seront pas modifiées.

L'augmentation des volumes produits s'accompagnera d'une augmentation des besoins en eau osmosée. Ces effluents représentent aujourd'hui environ 458 m³/an et seront portés à 943 m³/an.

1.1.3. Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sera modifiée en parallèle de la construction du chai n° 1. Cette modification a l'objet d'une étude pluviale par la société IMPACT EAU ENVIRONNEMENT (fourni en annexe).

Le présent projet ne modifiera pas la gestion des eaux pluviales prévue sur le site et ne modifiera pas la surface imperméabilisée.

1.1.4. Eaux industrielles

Le projet ne modifiera pas la nature des eaux industrielles produites. L'augmentation des volumes produits s'accompagnera d'une augmentation des besoins en eau osmosée. Ces effluents représentent aujourd'hui environ 458 m³/an et seront portés à 943 m³/an. Ces eaux ne sont pas polluées et sont traitées avec les eaux sanitaires.

1.2. Écoulements accidentels

1.2.1. Rétention du chai

1.2.1.1. Dimensionnement des besoins de rétention du chai

Pour le chai, le dimensionnement des besoins de rétention se calcule selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 04/10/2010 et du « cahier des charges des nouveaux chais soumis à autorisation dans sa version de Février 2021 ».

Le stockage de produits finis comportant principalement des matières sèches, il n'a pas été retenu comme un chai pour le calcul des besoins de rétention et de collecte des eaux d'extinction.

- **Calcul selon le cahier des charges**

Le cahier des charges des chais soumis à autorisation de 2021 fixe les règles suivantes :

« 4.2.1 — Récupération/Rétention des alcools de bouche en cas d'épandage

Tout récipient contenant de l'alcool est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand récipient,
- 50 % de la capacité maximale de stockage des récipients associés à la rétention. »

Les besoins de rétention calculés suivant ces méthodes sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 13. Besoin de rétention — cahier des charges

Désignation	Surface (en m²)	QSP (en m³)	Type de rétention	50 % de la QSP (en m³)	Plus grand récipient (en m³)	Besoin en rétention (en m³)
Cellule n° 1-01	289	428,1	Déportée	214,1	34	214,1
Cellule n° 1-02	379	570,8	Déportée	285,4	34	285,4
Aires de dépotage	/	30	Déportée	15	30	30

• **Calcul selon l'AM du 04/10/2010**

L'article 25 de l'AM du 04/10/2010 modifié fixe les besoins de rétentions suivant :

« I. — Capacité des rétentions

Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ou récipient associé ;
- 50 % de la capacité totale des réservoirs associés ou récipients associés.

Cette disposition n'est pas applicable aux bassins de traitement des eaux résiduaires.

Pour les stockages de récipients mobiles de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention est au moins égale à :

- dans le cas de liquides inflammables ou de liquides combustibles de point éclair compris entre 60 ° C et 93 ° C, 50 % de la capacité totale des récipients ;
- dans les autres cas, 20 % de la capacité totale des récipients ;
- dans tous les cas, 800 litres au minimum ou égale à la capacité totale lorsque celle-ci est inférieure à 800 litres. »

Le calcul de volume de confinement est défini dans l'article 26 bis de l'AM du 04/10/2010 modifié :

« Le volume nécessaire à ce confinement est déterminé de la façon suivante. L'exploitant calcule la somme :

- du volume d'eau d'extinction nécessaire à la lutte contre l'incendie d'une part.

Ce volume est évalué en tenant compte du débit et de la quantité d'eau nécessaires pour mener les opérations d'extinction durant 2 heures au regard des moyens identifiés dans l'étude de dangers ou au regard des dispositions définies par arrêté préfectoral ou par les arrêtés ministériels sectoriels :

- du volume de produit libéré par cet incendie d'autre part ;
- du volume d'eau lié aux intempéries à raison de 10 litres par mètre carré de surface de drainage vers l'ouvrage de confinement lorsque le confinement est externe. »

Les besoins de rétention et de confinement calculés suivant ces méthodes sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 14. Besoin de rétention — AM du 4/10/2010

Désignation	Surface (en m²)	QSP (en m³)	Type de rétention	50 % de la QSP (en m³)	Plus grand récipient (en m³)	20 % de la QSP	Volume d'eau d'extinction*	Surface d'EP collecté (m²)	Besoin de confinement (en m³)
Cellule n° 1-01	289	428,1	Déportée	214,1	34	85,6	260	635	352
Cellule n° 1-02	379	570,8	Déportée	285,4	34	115	342	725	465
Aire de dépotage	/	30	Déportée	15	30	/	/	/	30

Les surfaces de collecte des EP considérées pour les installations en rétention déportée sont les suivantes :

- la surface de la cellule ;
- la surface du bassin de rétention : 300 m² ;
- la surface de la fosse d'extinction : 46 m² ;

1.2.1.2. Capacités de rétentions des chais et des aires de dépotages d'alcools

Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits anti-pollution.

Les deux cellules du chai seront placées en rétention via des raccordements au bassin de rétention de 600 m³. Le réseau de gestion des écoulements accidentels sera :

- Pourvu d'une fosse d'extinction de 150 m³
- Incombustible jusqu'à la fosse d'extinction ;
- Pourvu de regards siphoniques (1 par cellule).

Les capacités de rétention des cellules et leur conformité ont été regroupées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15. Capacités de rétention du chai et de l'aire de dépotage

Désignation	Surface (en m ²)	QSP (en m ³)	Type de rétention	Besoin de rétention/conf inement (en m ³)	Capacité de rétention/co nfinement (en m ³)	Conformit é
Cellule n° 1 - 01	289	428,1	Déportée	352	600	Oui
Cellule n° 1 - 02	379	570,8	Déportée	465	600	Oui
Aire de dépotage	/	30	Déportée	30	600	Oui

Le réseau de collecte des écoulements accidentels a été dimensionné pour permettre l'évacuation à un débit maximum entre :

- Le débit préconisé par le cahier des charges, fixé à 10 l/m²/min ;
- Le débit nécessaire à l'évacuation de l'ensemble des volumes à confiner en 4 h ;
- Le débit nécessaire à l'évacuation de tous les alcools en 4 h.

Cette mesure permettra de limiter la durée des incendies.

Les débits d'évacuation attendus sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16. Débits d'évacuations — rétention du chai

Désignation	Surface (en m ²)	QSP (en m ³)	Débit d'extinction (m ³ /min)	Débit d'évacuation des alcools (m ³ /min)	Débit de confinemen t (m ³ /min)	Débit d'évacuation retenue (m ³ /min)
Chai n° 1	289	428,1	2,9	1,8	1,5	2,9
Chai n° 2	379	570,8	3,8	2,4	1,9	3,8

1.2.2. Rétention du bâtiment des matières sèches et produits finis

1.2.2.1. Dimensionnement des besoins de rétention du bâtiment des matières sèches et produits finis

La rétention du bâtiment historique comportant des stockages de matières sèches et des stockages de produits finis, le volume de rétention a été déterminé par application de la règle de calcul D9A, détaillée ci-dessous.

Tableau 17. Règle de calcul D9A — besoin de rétention du bâtiment MS, PF et mise en bouteilles

		Calcul D9A				
Types d'écoulements		Locaux	PF et MS	Ligne embouteillage	Bureaux	Bâtiment total
Résultat guide pratique D9 : (besoins x 2 h au minimum)*			400	120	120	570
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou : besoins x durées théoriques maximales de fonctionnement	0	0		0
	Rideau d'eau	Besoins x 90 min	0	0		0
	RIA	À négliger	0	0		0
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15 -25 min)	0	0		0
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0	0		0
	Colonne humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0	0		0
Volume d'eau lié aux intempéries		10 l/m² de surface de drainage	12,56	5,46	5,33	23,35
Présence stock de liquides		Volume (m³)	144	0	0	144
		20 % du volume contenu	28,8	0	0	28,8
Volume total de liquide à mettre en rétention (m³)			442	126	126	623

*Les calculs des besoins en eau sont détaillés au chapitre D.IX.

1.2.2.2. Capacité de rétention du bâtiment des matières sèches et produits finis

Les travaux viseront à séparer les deux parties du bâtiment pour éviter les phénomènes d'incendie généralisés.

Lors des travaux de construction du chai, la rétention du bâtiment plus ancien sera modifiée. Le local de mise en bouteilles sera raccordé à la fosse d'extinction puis au bassin de rétention de 600 m³. Du fait de la topographie du site, le local de stockage de matières sèches et de produit finis ne peut pas être raccordé à la fosse d'extinction. Il sera donc connecté directement au bassin de rétention de 600 m³ et un coude évitera les remontées de vapeur en cas d'incendie dans le chai. La collecte dans le bâtiment sera également revue lors de ces travaux pour mettre en place des caniveaux intérieurs, pour délimiter la zone dédiée au stockage des produits finis. Par ailleurs, des surbaux béton seront ajoutés au niveau des canalisations d'eaux pluviales internes, afin que les éventuels débordements ne puissent pas rejoindre le réseau d'eaux pluviales.

En cas de déversement accidentel de produits finis, les produits récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits antipollution.

IV. DISPOSITIFS DE DETECTION ET D'ALARME FUTURS

1. DETECTION INCENDIE

Les installations existantes sont déjà placées sous détection incendie et ce système de détection sera étendu au chai n° 1 avant sa mise en service.

Le système de détection ne sera pas modifié par le projet.

2. DETECTION INTRUSION

Les installations existantes sont déjà placées sous détection intrusion et ce système de détection sera étendu au chai n° 1 avant sa mise en service.

Le système de détection ne sera pas modifié par le projet.

V. PROTECTION FOUDRE FUTURE

Dans le cadre de la création du chai n° 1, une analyse du risque foudre a été initiée et est toujours en cours de réalisation. Cette étude n'est pas encore finalisée, mais les solutions préconisées seront mises en place avant la mise en service du chai n° 1.

VI. MOYENS DE TELECOMMUNICATION FUTURS

Le projet n'induit pas de modification du système de télécommunication. Les salariés du site disposeront de moyens de communication fixe et mobile.

VII. FUTURS MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

1. ÉVALUATION DES BESOINS EN EAU

1.1. Évaluation des besoins en eau pour le chai

Le cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation précise que, dans les cas des chais de moins de 1000 m², le volume minimum de la réserve incendie doit être égal au volume pour l'extinction du chai le plus grand (0,9 x la surface du chai) auquel s'ajoute un volume pour la protection (70 m³/30 m de façade exposée). La règle de calcul du cahier des charges est appliquée pour le chai de stockage d'alcool.

La surface de la plus grande des deux cellules est de 379 m², soit un besoin en eau d'extinction de 341,1 m³. La façade exposée correspond à la façade entre les 2 cellules du chai, d'une longueur de 28,6 m linéaires (acrotères compris), soit un besoin d'eau de protection de 70 m³. Le besoin en eau pour le chai de stockage d'alcools est égal à 412 m³.

1.2. Évaluation des besoins en eau pour le bâtiment historique

La règle de calcul D9 est appliquée pour le local de stockage des produits finis et des matières sèches. Dans le cas des besoins pour l'incendie généralisé, le volume d'eau nécessaire est obtenu par addition des besoins en eau de chacune des zones retenues avant correction du point n° 12 détaillé sous le tableau suivant. La méthode retenue correspond à la méthode des risques multiples détaillée dans la guide.

Tableau 18. Calcul D9 — besoins en eau d'extinction du bâtiment historique

Calcul D9					
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence		PF et MS	Ligne embouteillage	Locaux sociaux	Bâtiment total (somme des locaux)
Principales activités		Stockage PF et MS	Embouteillage	Bureaux	
Fascicule de référence dans le guide		Fascicule M-07	Fascicule M-07	Fascicule A-14	
Hauteur de stockage ^{(1) (2) (3)}		Stockage	Activité	Activité	
Jusqu'à 3 m	0	0,2	0,0	0,0	
Jusqu'à 8 m	0,1				
Jusqu'à 12 m	0,2				
Jusqu'à 30 m	0,5				
Jusqu'à 40 m	0,7				
Au-delà de 40 m	0,8				
Type de construction ⁽⁴⁾					
Ossature stable au feu ≥ 1 h	-0,1	0,1	0,1	0,1	
Ossature stable au feu ≥ 30 min	0				
Ossature stable au feu < 30 min	0,1				
Matériaux aggravants					
Présence d'au moins un matériau aggravant ⁽⁵⁾	0,1	0,1	0,1	0,1	
Types d'intervention internes					
Accueil 24 h/24 [présence permanente à l'entrée]	-0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	
DAI généralisée reportée 24 h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours ⁽⁶⁾	-0,1				
Service de sécurité incendie 24 h/24 avec moyens appropriés + équipe de seconde intervention en mesure d'intervenir 24 h/24 ⁽⁷⁾	-0,3				
Σ coefficients		0,3	0,1	0,1	
1 + Σ coefficients		1,3	1,1	1,1	
Surface de référence [S en m²]		1256	546	533	2335
Qi = 30 x [S/500] x [1 + Σ coefficients] ⁽⁸⁾		98	36	35	
Catégorie de risque ⁽⁹⁾		3	2	1	
Risque faible Qi=Qi x 0,5		0	0	0	0
Risque 1 : Qi=Qi x 1		0	0	35	35
Risque 2 : Qi=Qi x 1.5		0	54	0	54
Risque 3 : Qi=Qi x 2		196	0	0	196
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau [10] : QRF, Q1, Q2 ou Q3 ÷ 2		0	0	0	0
DÉBIT ⁽¹¹⁾ REQUIS [m³/h]		196	54	35	285
DÉBIT RETENU ^{(12) (13) (14)} [m³/h]		196	60	60	285
Soit en volume [m³]		400	120	120	570
Installation d'extinction automatique à eau		Non	Non	Non	Non

Calcul D9

Notes :

⁽¹⁾ Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

⁽²⁾ En cas de présence exclusive de liquides inflammables ou combustibles (point d'éclair inférieur à 93°C) dans des contenants de capacité unitaire > 1 m³, retenir un coefficient égal à 0 (valable pour les stockages et les activités).

⁽³⁾ Pour les activités retenir un coefficient égal à 0.

⁽⁴⁾ Pour ce coefficient, ne pas tenir compte de l'installation d'extinction automatique à eau.

⁽⁵⁾ Les matériaux aggravants à prendre en compte sont :

- fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 m³ ;
- panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;
- bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques) ;
- revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton),
- aménagements intérieurs en bois (planchers, sous-toiture, etc.) ;
- matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés, etc.) ;
- panneaux photovoltaïques.

Si la catégorie de risque retenue est déjà majorée du fait de la présence de panneaux sandwichs (voir chapitre 4.1.2), ceux-ci ne sont plus considérés comme des matériaux aggravants.

⁽⁶⁾ Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkleur peut faire office de détection automatique d'incendie.

⁽⁷⁾ La présence seule d'équipiers de première intervention ou d'un service de sécurité utilisant uniquement des moyens de première intervention (extincteurs, RIA) ne permet pas de retenir cette minoration.

⁽⁸⁾ Qi : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

⁽⁹⁾ La catégorie de risque RF, 1, 2 ou 3 est fonction du classement des activités et stockages référencés en annexe 1. Pour le risque RF, voir également le chapitre 4.1.2.

⁽¹⁰⁾ Un risque est considéré comme protégé par une installation d'extinction automatique à eau si :

- protection autonome, complète (couvrant l'ensemble de la surface de référence) et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

⁽¹¹⁾ Le débit calculé correspond à la somme des débits liés aux activités et aux stockages dans la surface de référence considérée.

⁽¹²⁾ Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

⁽¹³⁾ Le débit retenu sera limité à 720 m³/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau. Tout résultat supérieur sera ramené à cette valeur.

⁽¹⁴⁾ La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (voir chapitre 5, alinéa 9) doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m².

2. MOYENS DE SECOURS PROPRES A L'ETABLISSEMENT

2.1. Réserves internes à destination des secours externes

À l'issue de la première tranche de travaux, le site disposera d'une réserve d'eau [bassin] de 420 m³, associée à quatre emplacements pour l'aspiration. Cette réserve sera localisée immédiatement à l'entrée du site [entrée est] et sera accessible par la rue Élie BARREAU. Cette réserve ne sera ni augmentée ni déplacée dans le cadre du projet. Elle fera l'objet d'une demande de réception après du SDIS après sa réalisation et avant la mise en service du chai n° 1.

Avec la séparation en deux parties du bâtiment historique, cette réserve répond aux exigences réglementaires.

2.2. Extincteurs

Chaque installation de stockage dispose d'extincteurs portatifs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice est de 144 B.

Le projet ne prévoit pas de construction supplémentaire. De nouveaux extincteurs sur roues de 50 kg seront disposés dans les locaux.

Les vérifications feront l'objet d'une consignation.

2.3. Postes incendie additivés

Le site ne disposera pas de PIA. A la place, l'exploitant implantera des extincteurs sur roue de 50 kg en nombre suffisant par local.

2.4. Désenfumage

Les dispositifs de désenfumage ne seront pas modifiés.

3. MOYENS DE SECOURS EXTERNES

3.1. Centres de secours et d'incendie

Les centres de secours listés au chapitre D.IX.2.1 restent identiques. La caserne de pompiers la plus proche est celle de la SSLIA LA ROCHELLE, située à 1,2 km par le réseau viaire.

3.2. Ressources en eau à proximité du site

Un poteau incendie [n° P17300.0022] est présent, rue Élie Barreau [au nord du site]. Dans le cadre du dépôt de permis de construire du chai de stockage d'alcools, l'exploitant prévoit de faire déplacer le poteau incendie plus à l'ouest de la même rue afin qu'il ne gêne pas l'accès aux aires d'aspiration pompiers. Le poteau incendie n° P17300.0022 présente un débit de 65 m³/h sous 1 bar.

F. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES DES BATIMENTS

Tableau 19. Caractéristiques constructives des bâtiments

		Bâtiment principal total [existant]	Local stockage MS/PF [bâtiment principal]	Chai n° 1	
				Cellule n° 01 -01	Cellule n° 01 -02
Date d'autorisation/déclaration		04/08/2004	04/08/2004	24/07/2024	24/07/2024
Distance minimale au tiers en m		8	8	14 m	14 m
Distance minimale avec les autres bâtiments		20		20	
Dimensions	Longueur intérieure [en m]	87	4	27	27
	Largeur intérieure [en m]	30	30	10,7	14
	Surface intérieure [en m²]	2335	1256	289	379
	Hauteur sous ferme [en m]	12	12	7,48	7,48
	Hauteur au faîtage [en m]	12	12	7,97	7,97
	Cellules indépendantes	Oui	Oui	Oui	Oui
	Acrotère/dépassement [oui/non]	Non	Non	Oui 1,03 m	Oui 1,03 m
Matériaux	Charpente [bois, métallique...]	Métallique	Métallique	Métallique Poutre acier IPN 450 R30	Métallique Poutre acier IPN 450 R30
	Type de toiture	Métallique	Métallique	Bac acier Broof [t3] et A2s1d0	Bac acier Broof [t3] et A2s1d0
	Isolant sous-plafond [oui/non]	Non : local stockage Oui : bureau/embouteill age	Non	Panneaux sandwichs Laine de roche [A2s0d0 ou Bs2d1]	Panneaux sandwichs Laine de roche [A2s0d0 ou Bs2d1]
	Murs périphériques [béton cellulaire, parpaings]	Parpaings/bardage métallique	Métallique	CF 4 h	CF 4 h

		Murs de séparation avec autre local [béton...]	Parpaings	Parpaings CF 4 h avec la partie mise en bouteilles	CF 4 h	CF 4 h
		Nature du sol [béton, enrobée...]	Béton/carrelage	Béton	Dallage béton	Dallage béton
Description des éléments de sécurité incendie	Portes extérieures	Nombre	3 2 quai chargement : 4 m x4 m 1 x 0,8 m * 2 m	4 2 quai chargement : 4 m x4 m 2 x 0,8 m * 2 m	2 1x 2 m * 2,20 m 1x 1 m * 2,10 m	2 1x 2 m * 2,20 m 1x 1 m * 2,10 m
		Dimensions [lxh] en cm				
		Caractéristiques	/	/	E30	E30
	Portes intérieures	Nombre	18	1	0	0
		Résistance au feu	/	EI120 avec MEB	-	-
	Exutoires	Nombre	4	4	1	8
		Surface utile ouverture unitaire [m²]	6	6	1	1
		Surface utile ouverture totale [m²]	24	24	1	8
		Commandes : automatiques et/ou manuelles	Automatique	Automatique	Automatique	Automatique
	Fosse d'extinction		Non	Non	Oui	Oui
	Mise en rétention		Déportée	Déportée	Déportée	Déportée
	Gestion des débordements		Bassin à créer + quai chargement	Bassin à créer + quai chargement	Volume de confinement pris en compte dans le bassin de rétention	Volume de confinement pris en compte dans le bassin de rétention
	Intervention	Extincteurs [nombre et type]	2 144B	2 144B	4 2x144B et 2x50 kg	4 2x144B et 2x50 kg
		PIA/RIA [nombre]	RIA	RIA	Non	Non
		Extinction automatique	Non	Non	Non	Non
	Détection	Incendie	Oui	Oui	Oui	Oui
		Intrusion	Oui	Oui	Oui	Oui
		Télétransmission	Oui	Oui	Oui	Oui
Contenue de la structure	Volume stock max en m³ — déclaré		49,9 m³ >40°	49,9 m³ >40°	149	300
	Volume stock max en m³ — projet		49,9 m³ >40°	49,9 m³ >40°	428	571
	Présence de cuves inox		Non	Non	Oui	Oui

G. SYNTHÈSE DES CONSOMMATIONS ET DES FLUX ACTUELS ET FUTURS

I. CONSOMMATIONS ACTUELLES ET FUTURES

Le tableau ci-dessous résume les consommations actuelles et projetées en eau et en électricité de l'entreprise. Les consommations augmenteront proportionnellement à l'augmentation des capacités de production.

Tableau 20. Consommations actuelles et projetées en eau et en électricité

Ressource	Usage	Consommation actuelle		Consommation future	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville	Consommation humaine, nettoyage des installations, alimentation des équipements de sécurité, production d'eau osmosée	750 m³/an	10 m³/j	1 550 m³/an	20,5 m³/j
Électricité	Bureau, pompes, éclairage	65 MWh/an	/	137 MWh/an	/

II. FLUX DE CIRCULATION ACTUELS ET FUTURS

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules [poids lourds ou légers] liés à l'activité.

Tableau 21. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet

	Actuel		Futur	
	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules	Nombre moyen de véhicules/j	Nombre maximum de véhicules/j
Poids lourds	1	2	2	4
Véhicules légers	20	40	20	40

Le trafic de poids lourds augmentera proportionnellement à l'augmentation des capacités de production.

Le trafic de poids lourds correspond aux approvisionnements en alcools, en matières sèches et aux livraisons des clients de l'entreprise.

III. GISEMENT DE DECHETS ACTUEL ET FUTUR

L'activité de stockage d'alcools sur le site ne produit pas de déchets, hormis le curage du séparateur hydrocarbure. Les déchets ménagers produits par les bureaux sont évacués par le système de collecte local. L'entreprise tient un registre de suivi des déchets [voir tableau ci-après]. Les déchets verts issus de l'entretien du site sont broyés et compostés in situ.

L'augmentation de capacité de production s'accompagnera d'une augmentation proportionnelle de la production de déchets.

Tableau 22. Production actuelle et projetée de déchets

Type de déchets	Désignation	Code déchet	Quantité produite		Stockage interne	Élimination
			Actuelle	Future		
Déchets non dangereux	Carton	20 01 01	3,3 t/an	7 t/an	Benne	Recyclage [Biotop]
	Verre	20 01 02	2,4 t/an	5 t/an	Benne	Recyclage [Biotop]
	Déchets municipaux en mélange	20 03 01	3,4 t/an	7,2 t/an	Containers municipaux	Commune
	Déchets verts	20 02 01	10,5 t	22 t	Benne	Sur place
	Métaux	20 01 40	1,4 kg	3 kg	Benne	Recyclage [Biotop]
Déchets dangereux	Boue du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02	<1 m³/an*	<1 m³/an	/	Société spécialisée

*volume estimé pour la mise en service du séparateur d'hydrocarbures.

H. PHASAGE ET COUTS DES TRAVAUX

Le projet ne comprend pas de construction de bâtiment, uniquement de l'augmentation des capacités d'alcools sur site dans les locaux existants.

Les travaux prévus dans le cadre du projet sont limités et correspondent à la création d'un mur coupe-feu entre les deux parties du bâtiment historique, dont le montant est estimé à 20 k€ qui seront financés sur fonds propres. Les travaux sont prévus pour septembre 2026.